

COMMUNE DE MOUTHE

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 mars 2014 – 20H30

Le dix huit mars deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth RAMPANT, Maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 12 mars 2014.

Etaiet présents :

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| - RAMPANT Elisabeth | - MICHEL NOEL Rose May |
| - THIEBAUD Jean-Luc | - ABID Bruno |
| - BAILLY Patrick | - BERTHET Sylvie |
| - BOURGEOIS Pierre | - INVERNIZZI Marcel |
| - LANQUETIN Catherine | - LEGE Pascal |
| - LETOUBLON Albert | - MARTIN Claudine |
| - PAGNIER Pierre | |

Etait absent : MOUREAUX Pierre

Etait absent excusé : -

Procuration donnée : -

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour est :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014
- 3 – Subventions 2014
- 4 – Budget primitif 2014
 - a – budget général
 - b – budget téléskis
 - c – budget camping
 - d – budget bois
 - e – budget cimetière
 - f – budget lotissement
 - g – budget eau
 - h – budget assainissement
- 5 – Redécoupage des cantons du département du Doubs : information et suite à donner
- 6 – Point sur les travaux
- 7 – Informations diverses

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance précédente du 11 mars 2014. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 13 voix Pour.

Affaire n° 2 –Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la détermination des taux d'imposition pour l'exercice 2014. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2013, à savoir :

Taxes	Base d'imposition prévisionnelle 2013	Taux de référence	Produits attendus
Taxe d'habitation	1.222.000	8,30	101.426 €
Taxe foncière Bâti	914.500	7,91	72.337 €
Taxe foncière Non Bâti	173.700	17,50	30.398 €
Cotis. Foncière des Entreprise	196.600	8,64	16.986 €
			221.147 €

Le produit fiscal attendu est de 221.147 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition, par 13 voix Pour, et autorise le Maire à signer l'état de notification 2014 correspondant.

Affaire n° 3 – Subventions 2014

Après en avoir délibéré, les subventions attribuées pour l'exercice 2014 sont fixées, par 13 voix Pour, comme suit :

	Subvention 2014
Fonds Aide Accédants à la propriété en Difficulté (0.30 €/hab - 958 habitants) Conseil Général du Doubs - 7 Avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cx	287.40 €
Fonds de Solidarité pour le Logement (0.61 €/hab - 958 habitants) Conseil Général du Doubs - 7 Avenue de la Gare d'Eau - 25031 Besançon Cx	584.38 €
Association des PEP La Source du Doubs - 25240 Mouthe	100 €
Comice Agricole de MOUTHE	80 €
FNATH 5 Rue du Mont Pelé - 25520 Bugny	30 €
Transorganisation Espace Organisation 39400 Morez	3 500 €

Association "Le Liseron" Hôpital Saint-Jacques - 25000 Besançon	100 €
Association "Lutte contre la Mucoviscidose"	80 €
Association "Semons l'Espoir" 3 Route du Val - 25520 Bians les Usiers	150 €
Association Mouth'Anim	800 €
Association Sportive de Mouthe	500 €
Téléthon	150 €
Les Restaurants du Cœur du Doubs Chemin des Trois Croix – 25480 Miserey Salines	100 €
	6.461.78 €

Les crédits nécessaires seront repris au budget primitif 2014, compte 6574.

Affaire n° 4 – Budget primitif 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2014 (budget général, budgets du camping municipal, des téléskis, du bois, du cimetière, du lotissement, de l'eau et de l'assainissement).

A – BUDGET GENERAL

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	999.250,08 €
Recettes de fonctionnement	999.250,08 €
Dépenses d'investissement	1.122.351,96 €
Recettes d'investissement	1.122.351,96 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif « GENERAL » avec attribution d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes, à savoir :

▪ Budget Téléskis	88.830 €
▪ Budget Camping	12.374 €
▪ CCAS Mouthe	2.228 €
▪ Budget Cimetière	763 €

B - TELESKIS

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	91.317,59 €
Recettes de fonctionnement	91.317,59 €
Dépenses d'investissement	79.791,91 €
Recettes d'investissement	79.791,91 €

Une subvention du budget général, d'un montant de 88.830 €, est votée pour l'équilibre de ce budget.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif «TELESKIS ».

C – CAMPING CARAVANING

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	45.700,34 €
Recettes de fonctionnement	45.700,34 €
Dépenses d'investissement	4.101,00 €
Recettes d'investissement	10.170,00 €

Une subvention du budget général, d'un montant de 12.374 €, est votée pour l'équilibre de ce budget.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif «CAMPING».

D – BOIS

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	101.516,00 €
Recettes de fonctionnement	101.516,00 €
Dépenses d'investissement	12.178,00 €
Recettes d'investissement	12.178,00 €

La somme de 37.986 € est reversée au budget général pour contribuer au financement des investissements prévus en 2014.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif « BOIS ».

E – CIMETIERE

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	11.942,30 €
Recettes de fonctionnement	11.942,30 €
Dépenses d'investissement	18.274,35 €
Recettes d'investissement	18.275,00 €

Une subvention du budget général, d'un montant de 762,30 €, est votée pour l'équilibre de ce budget.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif «CIMETIERE».

F – LOTISSEMENT

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	348.807,31 €
Recettes de fonctionnement	348.807,31 €
Dépenses d'investissement	403.644,00 €
Recettes d'investissement	403.644,00 €

La somme de 9.895,31 € est reversée au budget général.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif «LOTISSEMENT».

G - EAU

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	516.988,84 €
Recettes de fonctionnement	516.988,84 €
Dépenses d'investissement	288.534,93 €
Recettes d'investissement	288.534,93 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif «EAU». Le prix de l'eau est inchangé pour l'année 2014.

H - ASSAINISSEMENT

Le budget primitif présenté est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	161.651,85 €
Recettes de fonctionnement	161.651,85 €
Dépenses d'investissement	441.945,64 €
Recettes d'investissement	441.945,64 €

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal approuve, par 13 voix Pour, le budget primitif «ASSAINISSEMENT». Le prix de l'assainissement, part communale, est inchangé pour l'année 2014.

Affaire n° 5 – Redécoupage des cantons du département du Doubs : information et suite à donner

Le Maire présente le projet de redécoupage délimitant les nouveaux cantons du département du Doubs.

A compter de 2015, le département du Doubs ne comptera plus que 19 cantons au lieu de 35. Il y aura deux conseillers départementaux par canton, soit 38 (16 femmes et 16 hommes), la parité étant obligatoire. Soit trois de plus qu'aujourd'hui.

Le canton de Mouthe disparaît et est intégré dans celui de Frasne (canton n° 11) comprenant dorénavant 47 communes : Arc-sous-Montenot, Bannans, Bonnevaux, Boujailles, Bouverans, Brey et Maison du Bois, Bulle, Chapelle des Bois, Chapelle d'Huin, Chatelblanc, Chaux-Neuve, Courvières, Le Crouzet, Dompierre-les-Tilleuls, Fourcatier-et-Maison-Neuve, Les Fourgs, Frasne, Gellin, Les Grangettes, Les Hôpitaux Neufs, Les Hôpitaux Vieux, Jougne, Labergement Sainte Marie, Levier, Longevilles-Mont d'Or, Malbuisson, Malpas, Métabief, Montperreux, Mouthe, Oye et Pallet, Petite Chaux, La Planée, les Pontets, Reculfoz, Remoray Boujeons, La Rivière Drugeon, Rochejean, Rondefontaine, Saint Antoine, Saint Point Lac, Sarrageois, Touillon et Loutelet, Vaux et Chantegrue, Les Villedieu, Villeneuve d'Amont, Villers Sous Chalamont.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Frasne.

Au vu :

- De l'absence de consultation des élus locaux,
- Du découpage qui ne prend pas du tout en compte la ruralité et les particularités de notre territoire
- Du caractère contestable du nouveau chef-lieu de canton qui ne représente pas la zone rurale de montagne
- Du caractère arbitraire du découpage
 - o absence de logique géographique
 - o prise en compte uniquement du critère démographique
 - o les délimitations ne tiennent compte ni du périmètre des circonscriptions, ni des pays, ni des bassins de vie, ni des arrondissements.

Le Maire propose d'engager un recours auprès de la Section du Contentieux du Conseil d'Etat à Paris demandant l'annulation du décret délimitant les nouveaux cantons dans le département du Doubs. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix Pour, d'autoriser le Maire à engager un recours et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Affaire n° 6 – Le point sur les travaux

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Affaire n° 7 – Informations diverses

1 - Renonciation au droit de préemption urbain (délégation donnée au Maire par délibération du 1^{er} avril 2008)

Néant

2 – Remboursement de 316,77 € accordé par la compagnie d'assurance Groupama, pour régularisation de la cotisation flotte automobile 2013 (suppression au contrat de la nacelle et du MB800)

Elisabeth RAMPANT Le Maire,	Pierre MOUREAUX	Rose-May MICHEL-NOEL	Jean-Luc THIEBAUD	Sylvie BERTHET
Bernard PAGNIER	Pierre BOURGEOIS	Claudine MARTIN	Catherine LANQUETIN	Bruno ABID
Patrick BAILLY	Albert LETOUBLON	Marcel INVERNIZZI	Pascal LEGE	